

Déclaration liminaire CHSCT DU 31 JANVIER 2017

Monsieur le Président,

En octobre 2016 la majorité des représentants du personnel se basant sur les articles 69 du décret et 3 du règlement intérieur, vous ont demandé la tenue d'un CHS-CT extraordinaire portant sur les conditions de travail des agents de la Trésorerie de Mens.

Ce sujet, ô combien vital et urgent pour les agents du site et les représentants de Solidaires Finances Publiques, ne semble pas retenir la même urgence de votre part. En effet, il aura fallu attendre plus de 4 mois pour qu'un CHS-CT se tienne à notre demande sur cette problématique.

De plus, vous n'avez pas jugé utile d'en faire la priorité de cette instance au regard d'un ordre du jour plus que chargé.

C'est pourquoi nous demandons à ce que ce point soit évoqué en premier.

Par ailleurs, vous nous aviez présenté les restructurations prévues au 1er septembre 2017 lors du CHSCT du 22 septembre 2016. Les mois passent sans que nous sachions quels seront les travaux entrepris pour l'installation des agents. C'est pourquoi nous exigeons les informations suivantes :

- quels sont les travaux prévus?
- comment seront ils organisés ?
- à quelle date ?
- sur quelle durée ?

Bref, toutes les informations en lien avec l'installation matérielle et physique des agents. En toute logique, une réponse est attendue bien en amont de la date prévue de leur prise de fonction. Solidaires Finances Publiques réaffirme également que si des travaux sont prévus, ils devront se faire hors de la présence des agents.

Enfin, nous avons eu connaissance de visites de site sur le thème des Conditions de Vie au Travail organisées par la mission CVT. En ligne sur Ulysse 38, à la date du 27 novembre 2016, vous annoncez que cette mission a pour objectif de favoriser de meilleures coordinations et concertations entre les divers intervenants des CVT. Les représentants du personnel en sont, eux, totalement exclus et le CHSCT n'est pas représenté en tant que tel.

Que faut-il en conclure ?...

Pour finir, le DUERP et le PAP sont à l'ordre du jour de ce CHS-CT. Il appartient aux responsables administratifs de mieux appréhender les situations de travail, les écarts entre l'organisation prescrite et ce que vivent les agents au quotidien, de comprendre les liens entre organisation du travail et impact sur la santé des personnels et sur la qualité du service rendu.

Nous tenons à rappeler ici, à Monsieur le directeur des finances publiques de l'Isère, son obligation de résultat. Obligation qui lui impose de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Pour solidaires finances publiques, malheureusement, les mesures de préventions proposées sont souvent largement insuffisantes.